

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**AOO 2024 - 04 Construction d'un hébergement avec
restauration sur le site du Campus 2 à SAINT-LO**

Date et heure limites de réception des offres :
Vendredi 31 janvier 2025 à 12 :00

CCI OUEST NORMANDIE
Chambre de commerce et d'industrie
50000 SAINT-LO



L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

| | | |
|---|-------------------------------------|--|
|  | Objet | Construction d'un hébergement avec restauration sur le site du Campus 2 à SAINT-LO |
|  | Mode de passation | Appel d'offres ouvert |
|  | Type de contrat | Marché public |
|  | Nombre de lots | 18 |
|  | Délai de validité des offres | 120 jours |
|  | Forme de groupement | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire |
|  | Variantes | Défini par lot |
|  | PSE | Sans |
|  | Clause sociale | Sans |
|  | Clauses environnementales | Sans |
|  | Durée / Délai | Délai global |

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| 1 - Objet et étendue de la consultation | 4 |
| 1.1 - Objet..... | 4 |
| 1.2 - Mode de passation | 4 |
| 1.3 - Type et forme de contrat..... | 4 |
| 1.4 - Décomposition de la consultation | 4 |
| 2 - Conditions de la consultation | 5 |
| 2.1 - Délai de validité des offres..... | 5 |
| 2.2 - Forme juridique du groupement..... | 5 |
| 2.3 - Variantes exigées | 5 |
| 3 - Les intervenants..... | 5 |
| 3.1 - Désignation de l'acheteur | 5 |
| 3.2 - Représentant de l'acheteur..... | 5 |
| 3.3 - Assistance à maîtrise d'ouvrage | 5 |
| 3.4 - Maîtrise d'œuvre | 6 |
| 3.5 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier..... | 6 |
| 3.6 - Coordination des systèmes de sécurité incendie | 6 |
| 3.7 - Contrôle technique | 6 |
| 3.8 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs | 6 |
| 4 - Conditions relatives au contrat | 6 |
| 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution..... | 6 |
| 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement | 6 |
| 5 - Contenu du dossier de consultation | 7 |
| 6 - Présentation des candidatures et des offres..... | 7 |
| 6.1 - Documents à produire | 7 |
| 6.2 - Présentation des variantes | 9 |
| 6.3 - Présentation des variantes exigées..... | 9 |
| 6.4 - Visites sur site | 9 |
| 6.5 - Usage de matériaux de type nouveau..... | 9 |
| 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis | 9 |
| 7.1 - Transmission électronique | 9 |
| 7.2 - Transmission sous support papier..... | 10 |
| 8 - Examen des candidatures et des offres | 10 |
| 8.1 - Sélection des candidatures | 10 |
| 8.2 - Attribution des marchés | 10 |
| 8.3 - Suite à donner à la consultation | 11 |
| 9 - Renseignements complémentaires | 11 |
| 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact | 11 |

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Construction d'un hébergement avec restauration sur le site du Campus 2 à SAINT-LO

Lieu(x) d'exécution :
170 Rue Lycette DARSONVAL - 50009 SAINT LO
50009 Saint-lô

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 18 lot(s) :

| Lot(s) | Désignation |
|--------|------------------------------|
| 01 | TERRASSEMENT -VRD |
| 02 | TERRASSEMENTS - GROS OEUVRE |
| 03 | CHARPENTE BOIS |
| 04 | ETANCHEITE |
| 05 | RAVALEMENT |
| 06 | SERRURERIE |
| 07 | MENUISERIES EXTERIEURES ALU |
| 08 | ASCENSEUR |
| 09 | DOUBLAGES CLOISONS PLAFONDS |
| 10 | REVETEMENTS DE SOL - FAIENCE |
| 11 | MENUISERIE INTERIEURE |
| 12 | AGENCEMENT |
| 13 | PEINTURE |
| 14 | EQUIPEMENTS DE CUISINE |
| 15 | ÉLECTRICITÉ CFO-CFA |
| 16 | PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES |
| 17 | PLOMBERIE - CVC |
| 18 | ESPACES VERTS |

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats peuvent soumettre une offre pour plusieurs lots.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes exigées



La réponse à la solution de base est obligatoire.

3 - Les intervenants

3.1 - Désignation de l'acheteur

Nom de l'organisme :

CCI Ouest Normandie
Chambre de commerce et d'industrie
86 Rue de l'Exode
50000 SAINT-LO

3.2 - Représentant de l'acheteur

Nom de l'organisme acheteur : CCI Ouest Normandie

Représentant de l'organisme acheteur :

CCI Ouest Normandie
Chambre de commerce et d'industrie
86 rue de l'Exode
50000 SAINT-LO
Représenté par son Président Monsieur Daniel DUFEU

3.3 - Assistance à maîtrise d'ouvrage

L'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par :

APROMO
48 Place du Champ de Mars
50000 SAINT-LO

3.4 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

ATELIER LOYER
4, bis rue de la Noë
35170 BRUZ

SKYLINE ARCHITECTES
4, bis rue de la Noë
35170 BRUZ

3.5 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

SARL INGENIERIE ASSOCIES
4, bis rue de la Noë
35170 BRUZ

3.6 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par :

BETEM ATLANTIQUE
107 Avenue Henri Fréville
35200 RENNES

3.7 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

APAVE
5 rue d'Atalante - Le citis
14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR

3.8 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I sera assurée par :

SOCOTEC CONSTRUCTION
1283 Avenue de Paris
50000 SAINT-LO

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Les plans
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)

PRECISION SUR LES PLANS

AU REGARD DE LEUR POIDS ET NOMBRE, LES PLANS SERONT TRANSMIS PAR UN LIEN PERMETTANT DE LES TELECHARGER QUE L'AUTORITE CONTRACTANTE METTRA REGULIEREMENT A LA DISPOSITION DES CANDIDATS AYANT TELECHARGE L'OFFRE. LES PLANS SERONT EGALEMENT TRANSMIS A LA DEMANDE EXPRESSE DES CANDIDATS VIA LA MESSAGERIE DE LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Non |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|-----------|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels | Non |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|-----------|
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années | Non |
| Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat | Non |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat | Non |
| Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat | Non |

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

| Libellés | Signature |
|--|-----------|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes | Non |
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) | Non |
| Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat | Non |
| Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat | Non |
| La présentation de l'équipe dédiée au projet | Non |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général "variantes" comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Ils veilleront à respecter les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6.3 - Présentation des variantes exigées

Les candidats présenteront un dossier général "variantes exigées" comportant un sous-dossier pour chacune de ces prestations. Chaque prestation sera chiffrée dans l'acte d'engagement, en complément de l'offre de base.

6.4 - Visites sur site

Une visite sur site est conseillée.

Une visite commune est programmée le 06/01 à 14H. Une inscription peut être préalablement effectuée sur la plateforme <http://www.marches-publics.gouv.fr>

6.5 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition :
..... pendant le délai de
ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes :"

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Non renseigné

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : .xls ; .pdf ; .doc ; .docx ; .odt

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation mais elle est recommandée.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier dans la mesure où elle ne dispose pas de signature électronique. Cela permettra de donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

| Critères | Pondération |
|--|-------------|
| 1-Prix des prestations | 50.0 % |
| 2-Valeur technique (mémoire technique limité à 15 pages hors fiches techniques) | 50.0 % |
| 2.1-Qualité des prestations <i>-Description des procédés de mise en œuvre, fiches techniques et provenance des produits envisagés</i> | 15.0 % |
| 2.2-Méthodologie et proposition de l'entreprise contribuant à réduire les délais et faciliter la coordination générale <i>- Organisation de l'entreprise dédiée à l'opération - Délais sur lesquelles l'entreprise s'engage et effectif moyen dédié au projet - Volume de sous-traitance envisagé</i> | 25.0 % |
| 2.3-Démarche environnementale et sociale <i>- Dispositions prises pour la prévention du volume et le tri des déchets - Dispositions prises pour la réduction des nuisances, des impacts environnementaux et sociaux</i> | 10.0 % |

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'attribution du présent marché est conditionnée par l'obtention préalable du permis de construire. La non-obtention du permis aura pour conséquence l'abandon pure et simple de la procédure sans qu'aucun candidat ne puisse élever des réclamations.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.